



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PRIN-DEYRANÇON

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAULT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c05-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PRIN-DEYRANÇON

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 7 février 2017 de la Commune de Prin-Deyrançon adoptant le plan de financement pour la construction d'une nouvelle Salle des Fêtes,

La Commune de Prin-Deyrançon a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 28 239 € au titre du PACT pour son projet de construction d'une nouvelle Salle des Fêtes. Le coût total des travaux s'élève à 843 305 € HT qui font aussi l'objet d'autres demandes de financement (Europe/FEADER, Etat/DETR, Réserve parlementaire, Département/CAP79 et amendes de police). La CAN est sollicitée à titre complémentaire avec un autofinancement communal à hauteur de 577 023 €.

Ce projet s'intègre dans une réflexion plus globale sur la restructuration des équipements publics du centre-bourg et vise à prendre le relai d'une salle des fêtes ancienne mal située et ne répondant plus aux attentes des habitants et des associations ; en particulier pour l'organisation de spectacles.

Le projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT, aux enjeux :

- d'un territoire soucieux d'une offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité (équipements, matériels assurant le développement de l'accès à la culture),
- d'un territoire en mutation : modernisation d'équipements ou de matériels communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public,
- d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements : mise en accessibilité, travaux d'économie d'énergie.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 28 239 € au titre du PACT à la Commune de Prin-Deyrançon,

- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRIN-DEYRANÇON
Séance ordinaire du mardi 7 février 2017**

*Département des
Deux - Sèvres
Arrondissement de
NIORT
Commune
PRIN-DEYRANÇON*

**Date de
convocation :**
26 janvier 2017
Date d'affichage :
26 janvier 2017
**Nombre de
Conseillers**

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 10 |
| Votants : | 12 |
| Exprimés : | 12 |
| Pour : | 12 |
| Contre : | 00 |
| Abstention : | 00 |

DCM-03-07022017

**Objet : 7-5
MODIFICATIF A LA
DCM-31-08112016**

**SALLE DES FÊTES
&
DÉCONSTRUCTION
DU FOYER RURAL**

**PLAN
PREVISIONNEL
DE L'OPÉRATION**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DE L'ÉTAT
LA RÉGION
LE DÉPARTEMENT
ET LA C.A.N.**

L'an deux mille dix-sept le mardi 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Jacques MORISSET,

Présents :

Monsieur Jacques MORISSET, Maire ;
Mesdames Claude HAMAIDE, Françoise SERVANT, Monsieur Gilles MERLET Adjoints ;
Mesdames Valérie BONNET, Corinne MORIN, Pascale SAVARIAULT.
Messieurs, Éric BIROCHEAU, Laurent CHUPEAU, Damien MORISSET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Madame Nathalie VIARNAIS donne pouvoir à Madame Claude HAMAIDE.
Monsieur Nicolas MORIN donne pouvoir à Monsieur Laurent CHUPEAU.
Absents : Jean-Luc COLIN, Yannis MANDIN, Laurent VANPOUCHE
Madame Corinne MORIN a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération DCM-20-07062016 a été prise pour valider le plan prévisionnel de financement pour la construction de la nouvelle salle des fêtes, l'aménagement des abords et la déconstruction du foyer rural.

Depuis, la communauté d'agglomération du Niortais vient de créer un programme d'appui communautaire au territoire (PACT) afin de soutenir les investissements des communes membres.

La mise aux normes des bâtiments communaux dans le cadre des agendas d'accessibilité programmés fait partie des conditions d'éligibilité des projets retenus par le PACT communautaire,

La nouvelle construction de la salle des fêtes est inscrite à l'agenda d'accessibilité programmée validé par la préfecture le 7 juillet 2016.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de compléter la délibération validée lors du conseil de juin, en sollicitant la C.A.N. pour une subvention.

Il rappelle que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 843 305 euros H.T comprenant la déconstruction du foyer rural actuel.

Le Maire détaille à nouveau aux membres du conseil le montant de l'opération en modifiant à la baisse le montant sollicité auprès de la can par rapport à la délibération DCM-31-08112016.

Voir l'annexe 1 détaillé modifié

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de lancer le projet de la construction d'une salle des fêtes, l'aménagement des abords tel qu'il est présenté (esquisse du 8 mars 2016 dressé par le cabinet Beaudouin Engel) et suivant le plan de financement modifié figurant en annexe.

Accusé de réception en préfecture
079-217902204-20170207-DCM-03-
07022017-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c05-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRIN-DEYRANÇON
Séance ordinaire du mardi 7 février 2017**

Département des
Deux - Sèvres
Arrondissement de
NIORT
Commune
PRIN-DEYRANÇON

**Date de
convocation :**
26 janvier 2017
Date d'affichage :
26 janvier 2017
**Nombre de
Conseillers**
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

DCM-03-07022017

**Objet : 7 5
MODIFICATIF A LA
DCM-31-08112016**

**SALLE DES FÊTES
&
DÉCONSTRUCTION
DU FOYER RURAL**

**PLAN
PREVISIONNEL
DE L'OPÉRATION**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DE L'ÉTAT
LA RÉGION
LE DÉPARTEMENT
ET LA C.A.N.**

L'an deux mille dix-sept le mardi 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Jacques MORISSET,

Présents :

Monsieur Jacques MORISSET, Maire :

Mesdames Claude HAMAIDE, Françoise SERVANT, Monsieur Gilles MERLET Adjoints ;

Mesdames Valérie BONNET, Corinne MORIN, Pascale SAVARIAULT.
Messieurs, Éric BIROCHEAU, Laurent CHUPEAU, Damien MORISSET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Madame Nathalie VIARNAIS donne pouvoir à Madame Claude HAMAIDE.

Monsieur Nicolas MORIN donne pouvoir à Monsieur Laurent CHUPEAU.

Absents : Jean-Luc COLIN, Yannis MANDIN, Laurent VANPOUCHE
Madame Corinne MORIN a été élue secrétaire de séance.

Pour cela, il rappelle aux membres que les demandes de subventions ont déjà été déposées auprès de :

*Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres au titre de la dotation d'Équipement des Territoires (DETR).

* Messieurs les Sénateurs et Madame la Députée au titre de la réserve parlementaire (STDIL).

*Monsieur le Président du conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes au titre des Fonds Européens (FEADER).

*Monsieur le Président du conseil Départemental dans le cadre :

-Du contrat d'accompagnement de proximité (cap 79).

-Des amendes de police pour l'aménagement des abords immédiat- accessibilité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

* de solliciter Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du nouveau programme d'appui communautaire au territoire (PACT)

*d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*de s'engager à réaliser ces travaux de construction d'une salle des fêtes au cours de l'année 2017 sous réserve d'obtention des subventions demandées.

La dépense sera imputée à l'opération n°0070 du budget primitif 2017 libellé « salle des fêtes ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire-Jacques MORISSET

Accusé de réception en préfecture
079-217902204-20170207-DCM-03-
07022017-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

2

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c05-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

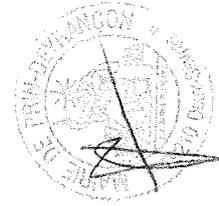
SALLE DES FÊTES DE PRIN DEYRANÇON
MAIRIE DE PRIN DEYRANÇON

annexe 1

délib/DCM-03-07022017

plan de financement prévisionnel

| DEPENSES | MONTANT HT | TVA | TTC | RECETTES | MONTANT |
|---|----------------|----------------|------------------|------------------------------|------------------|
| TRAVAUX | | | | | |
| Marché de travaux vc aménagement de construction | 568 000 | 113 600 | 681 600 | FEADER | 50 000 |
| TOTAL TRAVAUX | 636 000 | 127 200 | 763 200 | | |
| EQUIPEMENTS SALLE DES FÊTES | | | | | |
| matériels de cuisine | 23 000 | 4 600 | 27 600 | DETR | 120 000 |
| matériels scéniques | 35 000 | 7 000 | 42 000 | RESERVES PARLEMENTAIRES | 20 000 |
| VMC renforcée espace bar | 2 000 | 400 | 2 400 | | |
| TOTAL EQUIPEMENTS | 60 000 | 12 000 | 72 000 | | |
| HONORAIRES | | | | | |
| Maîtrise d'œuvre | 65 505 | 13 101 | 78 606 | CAP 79 | 38 310 |
| Contrôle Technique et SPS | 7 000 | 1 400 | 8 400 | AMENDES DE POLICE COMMUNAUTÉ | 10 000 |
| Etudes (géotechniques + relevé de géométrie + radon + étude thermo dynamique constat huisserie PC...) | 1 500 | 300 | 1 800 | D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS | 28 239 |
| TOTAL HONORAIRES | 74 005 | 14 801 | 88 806 | | |
| FRAIS DIVERS | | | | | |
| Frais de parution et de repro et arroundis | 3 000 | 600 | 3 600 | AUTOFINANCEMENT | 170 000 |
| Concessionnaires (estimation compteurs edf eau et Assurance Dommages Ouvrage | 6 000 | 1 200 | 7 200 | RECUPERATION T-V-A | 165 534 |
| TOTAL FRAIS DIVERS | 14 300 | - | 14 300 | DIVERS BANQUES EN COURS | 407 073 |
| | 23 300 | 1 800 | 25 100 | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT HORS REVISION | 793 305 | 155 801 | 949 106 | | |
| PROVISION POUR REVISIONS | 50 000 | 10 000 | 60 000 | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT AVEC REVISIONS | 843 305 | 165 801 | 1 009 106 | TOTAL | 1 009 106 |



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c05-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c05-04-2017-DE
-17-AU
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017